

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (23) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BARREAU, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINED, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (2) : Mme AZIHARI donne pouvoir à M.BEN EMBAREK
Mme BOURAT donne pouvoir à M. ABELIN

EXCUSES (0) :

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard PEROCHON

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Attribution d'une subvention à l'Orchestre de Chambre Nouvelle Aquitaine - Soutien au dispositif Démos

Le dispositif Démos vise pendant trois années à toucher les publics éloignés de toute pratique artistique et culturelle, en particulier les jeunes issus des quartiers prioritaires ou des territoires ruraux souvent dotés de moins d'équipements d'enseignement artistique. Il s'inscrit pleinement dans le souhait de la communauté d'agglomération, d'offrir l'accès à la culture au plus grand nombre, par tous moyens. Ce dispositif constituera également un projet culturel fédérateur entre toutes les communes composant le nouveau territoire de la nouvelle agglomération depuis le 1er janvier 2017.

Grand Châtellerault souhaite s'inscrire dans ce projet, avec comme partenariat opérationnel l'Orchestre de Chambre Nouvelle-Aquitaine (OCNA). C'est ainsi que 7 groupes de 15 enfants ont été constitués : Ozon, Renardières et MPT/Minimes pour Châtellerault, et Thuré/Scorbé Clairvaux, Naintré, La Roche Posay et alentours, Dangé St Romain et alentours. Chaque groupe bénéficie d'un apprentissage autour d'une esthétique, les bois, les cuivres, les cordes. Les répétitions ont lieu soit dans les salles d'activités des maisons de quartiers, soit dans les salles mises à disposition par les écoles, les associations ou les communes. Les enfants et les familles qui adhèrent au dispositif sont accompagnés pendant les 3 années par des acteurs sociaux et socio-culturels de proximité. Cette action contribue, entre autres, à soutenir la fonction parentale et trouve donc pleinement sa place dans la politique enfance et jeunesse conduite par la collectivité.

Afin de soutenir le projet sur son territoire, Grand Châtellerault a déjà versé la somme de 49 000 € TTC à l'OCNA, conformément à la convention du 10 janvier 2017. Elle propose aujourd'hui le versement d'un complément de 40 000 € portant ainsi le montant total de la subvention à 89 000 € TTC.

* * * * *

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT l'intérêt de mettre en place une action fédératrice et éducative en direction des jeunes les plus éloignés de la culture et de leurs familles sur le territoire de Grand

Délibération du bureau prise par délégation

du 11 septembre 2017

n°10

page 2/2

Châtellerault,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer à l'OCNA une subvention de 89 000€ au titre de l'année scolaire 2017/18,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

Les dépenses seront prélevées sur la ligne budgétaire 311.5/6574/5100

Le n° SIRET de la collectivité est le suivant : 268 600 413 000 12.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège Grand Châtellerault le 14/09/2017

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER